



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-31

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 24 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Ecole publique – Demande de subvention exceptionnelle

DELIBERATION

Les classes de CM1 et CM2 ont programmé une sortie au centre historique et archéologique de Samara (Somme) le 14 juin 2024. Le coût de cette sortie est évalué à 1 839,50 €.

Afin de limiter la participation financière des parents, l'école sollicite une subvention exceptionnelle de 390 €.

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 390 € pour l'école publique ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

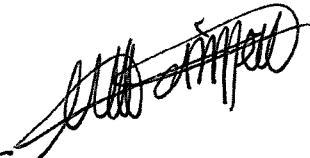
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY

la Secrétaire de séance,


Marie-France DESIMEUR-Cloux

